

# DOSSIER DE PRESSE

Le 7 février 2020

---

## Séance plénière du 10 février 2020

---

### CHAPITRE FORMATION

#### **Orientation/Information sur les métiers : une nouvelle compétence pour la Région**

La Région souhaite mettre en œuvre une stratégie de l'information et de l'orientation s'appuyant sur une nouvelle offre de service structurée. Cette stratégie vise à donner une représentation des métiers et des formations plus proche de la réalité dans le cadre de la « Fabrique de l'orientation ».

Une convention avec l'Éducation Nationale est ainsi proposée mettant en synergie le Service Académique de l'Information et de l'Orientation du Rectorat (SAIO), la Délégation Régionale de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (DRONISEP), la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Il s'agit de développer de nouvelles collaborations et une démarche qualité. Les organisations patronales ont sollicité leur participation auprès du Rectorat et de la Région dans l'élaboration de la convention, mais cela n'a pas été retenu, ce que le CESER regrette.

La nouvelle compétence régionale et l'organisation d'un service territorialisé devraient contribuer à une meilleure prise en charge de l'information et de l'orientation des jeunes, si tous les acteurs qui participent à cette construction s'impliquent avec la volonté de travailler ensemble, de créer de nouveaux outils, de simplifier la démarche du jeune à la découverte de son avenir. Le CESER sera attentif aux modalités de mise en œuvre du plan d'actions prévu par la convention.

Toutefois, certaines interrogations demeurent ; il serait, en effet, nécessaire de préciser les apports et la place de chaque acteur de la « Fabrique de l'orientation ». Le CESER sera attentif à l'efficacité de cette structuration. Il faudra veiller à ce que cette nouvelle compétence soit pleinement exercée aussi bien dans les lycées, dont la Région a la charge, que dans les collèges. Il est nécessaire de bâtir un véritable continuum de l'information et de l'orientation tout au long de l'enseignement secondaire, pour permettre à chaque jeune de la région Centre-Val de Loire de construire son parcours.

## **CHAPITRE ÉCONOMIE**

### **Économie et numérique : des dispositifs intéressants et des défis à relever**

La numérisation de l'économie est un enjeu majeur pour les entreprises régionales de production et de services. Les évolutions successives imposées par le numérique, autant technologiques qu'organisationnelles en lien avec les nouveaux outils et les nouvelles pratiques, commandent une adaptation continue et profonde de tous les secteurs d'activités.

La communication énumère les dispositifs en lien avec l'économie et les professionnels du numérique d'une part (formations supérieures, aides à la création et au développement d'entreprises), et d'autre part les initiatives favorisant la transition numérique pour l'intégralité des entreprises (formations découvertes, diagnostics numériques, aide à la recherche de prestataires, ...).

Le CESER apprécie l'éventail des dispositifs créés mais regrette une communication encore trop restreinte aux entrepreneurs intégrés dans les réseaux, excluant de fait ceux n'en faisant pas partie. Les moyens d'animation dédiés pour promouvoir les dispositifs paraissent trop spécifiques eu égard au panel très important des entreprises, et notamment des TPE.

Enfin, le CESER regrette que le point essentiel de l'accès au haut-débit dans les territoires ne soit pas traité, la couverture totale du territoire régional étant une condition pour la diffusion des activités économiques.

### **Virage numérique dans les TPE**

La transition numérique, élément majeur de la révolution productive et commerciale actuelle, est incontournable pour la compétitivité et le développement des entreprises et associations régionales. De par leurs usages, les outils numériques transforment en profondeur les métiers et requièrent l'adaptation des compétences des salariés ainsi que des organisations.

Le rapport d'autosaisine du CESER s'intéresse aux usages numériques dans les Très Petites Entreprises (TPE) et les Très Petites Associations (TPA). Ces structures économiques, d'une importance majeure pour les territoires, éprouvent des difficultés certaines pour passer le virage numérique nécessaire à la pérennité de leurs activités.

Le rapport identifie les 8 freins majeurs et s'attache à décrire les initiatives existantes aux niveaux national et régional pour accompagner les chefs d'entreprises et les salariés de ces petites structures.

#### **Les freins majeurs :**

- Une fracture numérique territoriale sur les territoires peu denses
- Des compétences et motivations des chefs d'entreprises perfectibles
- Un manque de circulation de l'information des dispositifs en place
- Une difficulté de financements
- Des difficultés pour trouver et choisir les compétences et son/ses prestataire(s)
- Une méfiance du pouvoir hégémonique de certaines market-places par Internet
- Une difficulté à motiver certains salariés

- Des questionnements sur l'éthique des usages et la protection des données

Afin de lever ces freins, le CESER propose 11 préconisations autour de quatre grandes thématiques :

- + Offrir un accès haut-débit sur l'intégralité du territoire régional
- + Motiver et informer le chef d'entreprise
  - Relayer les enjeux du numérique et informer des dispositifs via les organisations professionnelles
  - Favoriser les réseaux en lien avec les enjeux numériques
  - Prioriser le *CAP Développement Volet Numérique* au sein de la politique de développement économique du Conseil régional
  - Faire connaître les dispositifs d'aides de la Région
  - Créer un dispositif TPE en transition numérique
- + Sélectionner les compétences
  - S'appuyer sur le dispositif DIGITAL-PME et l'améliorer
  - Communiquer en priorité sur des outils libres et/ou gratuits
  - Mener une étude sur l'impact des *market-places* et les opportunités locales
- + Accompagner les salariés dans leur appréhension et usages des outils
  - Former les salariés à de nouvelles compétences et favoriser l'expérimentation grâce à un management d'accompagnement
  - Valoriser les nouvelles compétences supplémentaires

## CHAPITRE MOBILITÉS

### **Ouverture à la concurrence des TER**

Cette contribution a pour but d'alimenter les réflexions de l'Exécutif régional dans la perspective de l'ouverture possible à la concurrence et de mettre à jour les conséquences prévisibles de cette ouverture nouvelle dans le transport de voyageurs en France.

Le calendrier prévu par la loi quant à l'ouverture à la concurrence du service TER impose une mise en concurrence obligatoire en décembre 2023. Avant cette date, les régions peuvent choisir de mettre en concurrence les opérateurs ferroviaires, ou au contraire demeurer dans le cadre d'une convention négociée directement avec SNCF Mobilités.

Le rapport met en évidence :

- La défaillance des infrastructures en région (42 ans de moyenne d'âge contre 30 au niveau national) se répercutant sur la qualité de service de l'opérateur actuel, SNCF Mobilités.
- L'impossibilité d'affirmer à priori la supériorité d'un service ferroviaire ayant connu une ouverture à la concurrence.
- Un manque crucial de la vision d'un État stratège qui paraît être un prérequis indispensable à un service ferroviaire performant et structurant.

Le CESER établit les points de vigilance et les prérequis pour un service optimum à destination des usagers via un cahier des charges fortement prescriptif, la poursuite d'un dialogue constructif entre l'opérateur historique et l'exécutif régional, et la détermination d'objectifs élargis en lien avec les enjeux environnementaux et sociaux.

Pour cela, le CESER propose notamment de remettre en exploitation voyageurs des lignes porteuses de potentiels, telles que Loches–Châteauroux, Pithiviers–Orléans, (déjà prévu dans le CPER), Patay–Orléans (en première phase de Voves–Orléans), Châteauneuf/Loire–Orléans (et en seconde phase Gien–Orléans).

Il conviendra que la Région soit force de négociation vis-à-vis de l'État dans le cadre du futur CPER pour exiger de sa part son engagement financier dans un cadre d'aménagement du territoire régional et national.

Trois risques réels de l'ouverture à la concurrence sont ciblés avec :

- le danger de l'allotissement des lignes pouvant faire craindre un délaissement de petites lignes non rentables au profits des plus importantes ;
- l'absence de garanties collectives et sociales pour les cheminots ;
- la complexité d'une billetterie de plus en plus forte avec la venue de nouveaux opérateurs, différents entre régions.

La complexité du système ferroviaire, le niveau de compétences requises pour concevoir l'offre, la mise en service et l'exploitation du réseau plaident pour un dialogue constructif et exigeant en vue d'une reconduction de la convention avec l'opérateur SNCF Mobilités. Cette nouvelle convention devra prendre en compte l'ensemble des propositions et réflexions formulées par le CESER et serait à renégocier clairement en affirmant des exigences supplémentaires vis-à-vis de l'opérateur historique, en 2020, pour 10 ans.

## **CHAPITRE CONTRACTUALISATION**

### **Contribution au Contrat de Plan État-Région 2021/2027**

Les nouveaux Contrats de Plan État-Région qui couvriront la période 2021-2027 sont en cours de préparation. Une première réunion d'échanges a eu lieu le 8 octobre 2019, à la Préfecture, avec les Présidents de Départements, de Métropoles et d'Agglomération et le Président du Conseil régional, afin de partager les enjeux et les thématiques prioritaires. Le Préfet de région recevra le mandat de négociation thématique et financier début 2020. La signature du CPER doit être effective à l'automne 2020 pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour six ans, correspondant à la programmation des fonds européens. Le CESER sera sollicité pour avis, avant l'adoption du CPER en 2020.

Le CPER a vocation à mettre en place les cofinancements pour réaliser des investissements immobiliers et de gros équipements structurants pour la région. Le futur CPER doit aussi permettre de mettre en œuvre les orientations retenues dans le SRADDET, adopté en décembre 2019.

Par sa contribution, le CESER a la volonté de participer à une démarche de co-construction du CPER, avec l'État et le Conseil régional bien que le bilan précis d'exécution de l'actuel CPER ne soit toujours pas disponible.

Par ailleurs, le CESER regrette que le volet mobilité ne soit pas intégré aux négociations. En effet, il considère que les mobilités sont une priorité à inscrire dans le présent Contrat de Plan compte tenu des caractéristiques spécifiques de la région Centre-Val de Loire, au regard des enjeux forts liés à cette problématique pour la cohésion des territoires.

Dans la première trame de cadrage arrêtée lors de la réunion du 8 octobre, le Préfet de région et le Président du Conseil régional proposent d'articuler le CPER autour de trois grands axes visant à :

- Renforcer l'attractivité de la région Centre-Val de Loire,
- Accélérer la transition énergétique et écologique,
- Développer les cohésions territoriales et sociales et améliorer la qualité de vie.

Le CESER a souhaité apporter ses remarques et transmettre ses préconisations sur les thématiques proposées à l'intérieur de ces trois grands axes. Il souligne la nécessité de soutenir les projets visant à renforcer les ressources et les atouts de la région pour dynamiser l'ensemble des bassins de vie. Les fonds doivent être orientés vers l'intérêt collectif, partagé par l'ensemble des acteurs au-delà d'une logique de guichet.

**Contact Presse : Sandrine BERTRAND**

**Tél : 02 38 70 30 41**

[sandrine.bertrand@centrevaleloire.fr](mailto:sandrine.bertrand@centrevaleloire.fr)